129549 - Sa sœur a 11 ans, mais sa mère ne lui donne pas l\'ordre de prier. Assume-t-elle une quelconque responsabilité dans cette affaire?

question

Ma sœur , âgée de 11 ans, ne pratique pas la prière. Je ne cesse de dire à ma mère de l'exhorter à la pratique de la prière. Mais elle me dit: De quoi tu te mêles? Il y a là haut un Maître qui lui demandera des comptes? Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: Apprenez leur la pire dès l'âge de sept ans et frappez les pour la pratiquer quand ils ont 10 ans. Ma question est : y a-t-il quelque chose que je puisse faire dans cette affaire?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, nous demandons à Allah de vous accorder une récompense pour l'intérêt que vous portez à votre sœur et votre soucie de la voir prier. Nous demandons à Allah de guider votre mère de manière à ce qu'elle accomplisse son devoir envers sa fille en l'exhortant au bien, en lui donnant une bonne éducation. Si elle persiste à refuser de prier, elle pourrait la frapper légèrement afin de la délivrer de sa passion débordante et afin qu'elle grandisse dans l'obéissance à Allah Très Haut. Nous demandons encore à Allah Très Haut de bien guider votre sœur et de vous faciliter la persévérance dans l'exécution de ses ordres à Lui, le Puissantet Majestueux.

Deuxièmement, voici le texte du hadith cité dans la question: d'après Abdoullah ibn Amr ibn Al-As (P.A.a), le Messagerd'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Donnez à vos enfants l'ordre de prier dès l'âge de sept ans et frappez les pour cela dès qu'ils auront dix ans et séparez les aux lits. (Rapporté par Abou Dawoud,495 et jugé authentique par Al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud.

Ces propos ne sont pas adressés uniquement aux père et mère, mais aussi à tout responsable del'éducation d'un enfant. Le père est le premier concerné puisqu'il est le chef de famille et le

responsable de ses membres. La mère partage aussi cette responsabilité.

Cheikh al-Islam ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Toute personne obéie par d'autres doit donner à celui qui lui obéit l'ordre de pratiquer la prière. Ceci est valable même pour les enfants mineurs. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Donnez à vos enfants l'ordre de prier dès l'âge de sept ans et frappez les pour cela dès qu'ils auront dix ans et séparez les aux lits. Celui qui a sous sa responsabilité un petit esclave ou un orphelin ou un enfant et ne leur donne pas l'ordre de prier, sera puni (dans l'au-delà) etcorrigé sévèrement(ici bas) pour avoir désobéi à Allah et à Son messager. Il en est de même de celui qui a sous responsabilité des esclaves adultes, des domestiques, une épouse ou des esclaves femelles. Il doit leur donner à tous l'ordre de pratiquer la prière . S'il ne le faitpas, il tombe dans la désobéissance envers Allah et Son Messager.» Madjmou' al-Fatawa,22/50-51.

Il dit encore (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): Mieux, les tuteurs doivent donner à l'enfant l'ordre de prier dèsqu'il atteint l'âge de sept ans et le frapper pour cela à l'âge de dix ans. Madjmou' al-Fatawa,28/360.

Cela dit, vos père et mère étant présents, ce sont eux qui assument la responsabilité d'instruire votre sœur et de la corriger quand elle aura dix ans. Si votre père n'est pas là et si vous avez un grand frère, ce dernier et votre mère assumeront la dite responsabilité. Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° 126208.

Votre mère doit faire attention et éviterd'assumer le péché qu'implique le mot qu'elle a prononcé. En effet, Allah ne demandera pas de compte à votre sœurà propos de son refus de prier, si elle est toujours mineure. Mais la mère elle reste responsable du fait de ne pas inviter sa fille à la bonne pratique, de ne pas l'encourager à prier et de ne pas la frapper en cas de refus.

Al-Mawardi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: C'est parce que le leur apprendre avant leur majorité revient à leur en donner l'habitude. Le contraire entraîne des dégâts évidents, notamment la paresse au moment où la pratique de la prière devient obligatoire , et le fait de la trouver bizarre. Le leur apprendre avant l'âge de sept ans, ne signifie pas qu'ils ont obligés de la

pratiquer car ils ne maîtrisent pas toujours ce qu'ils apprennent et ne sont pas capables de l'appliquer correctement. À l'âge de sept ans , ils sont dotés de discernement et comprennent ce qu'ils apprennent. Dès lors, leurs pères et mères doivent leur apprendre la prière, mais sans les frapper pour sa pratique. À l'âge de dix ans, les pères et mères doivent corriger leurs enfants légèrement en cas de refus de prier. Ils peuvent les frapper à des endroits qui n'entraînent pas de maladie ou d'autres conséquences irréparables. Quand les enfants deviennent majeurs, ils sont responsables religieusement. Le discours religieux les concerne. Ils doivent apprendre à se purifier , à prier et pratiquer tous les actes cultuels. Al-Hawi,2/314.

S'agissant de votre rôle, vous-même, il consiste à continuer à donner des conseils à votre sœur , à l'exhorter à la pratique de la prière avec douceur. Nous demandons à Allah Très Haut de vous guider et de vous assister.

Allah le sait mieux.